

Ville d'
Ussel

DECISION MUNICIPALE n° D20250612-065

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

	Service	Développement Territorial – Cellule Urbanisme	
	Matière	8.5.2	Domaines de compétences par thèmes – politique de la ville, habitat, logement – logements personnes privées, autres, PRIG, logements des jeunes
Objet	Loi du 13 Juillet 2006 portant engagement national sur le logement – Logement social		
Attributaire	Corrèze Habitat		

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu La Loi du 13 Juillet 2006 portant engagement national sur le logement ;
- Vu les dispositions des articles L.443-7 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation ;
- Vu la délibération n° DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;
- Vu le courrier, en date du 06 juin 2025, par lequel la Préfecture de la Corrèze sollicite l'avis de la Commune d'USSEL sur la vente d'un logement locatif social sis à USSEL, 8 rue des Lauriers.

Décide,

Article 1 : La Commune d'USSEL émet un avis favorable à cette transaction au montant fixé par le bureau de Corrèze Habitat lors de sa réunion du 30 avril 2025, soit 55 000 Euros.

Article 2 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la Commune.

Fait à Ussel, le 12 juin 2025.

**Le Maire,
Vice-Président du Conseil
Départemental de la Corrèze,**



Christophe ARFEUILLERE.